



CIVIL Net INTRANET



Evolutions Normes comptables - 2023

Remarques particulières : remarques particulières

SOMMAIRE

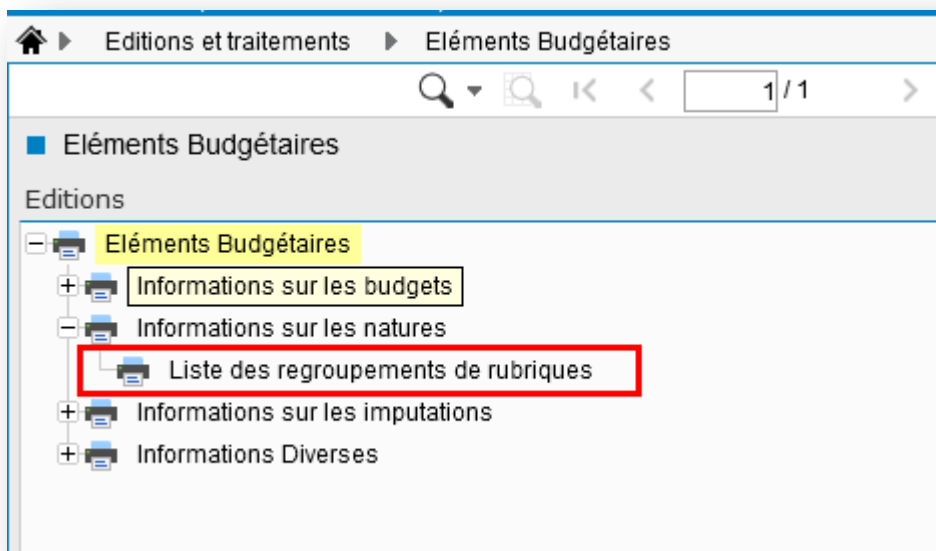
1. Contexte	3
2. Liste des modifications par norme comptable.....	5
2.1. Point d'attention sur les congés payés	5
2.2. M14 développée +3500, M14 +500.....	5
2.1. M14 CCAS et M14 -3500.....	5
2.2. M57 développée	6
2.3. M14 abrégée.....	6
2.4. M57 abrégée.....	6
2.5. M832.....	7
2.6. M71.....	7
2.7. M61.....	7
2.8. M52.....	7
2.9. M22.....	8

1. Contexte

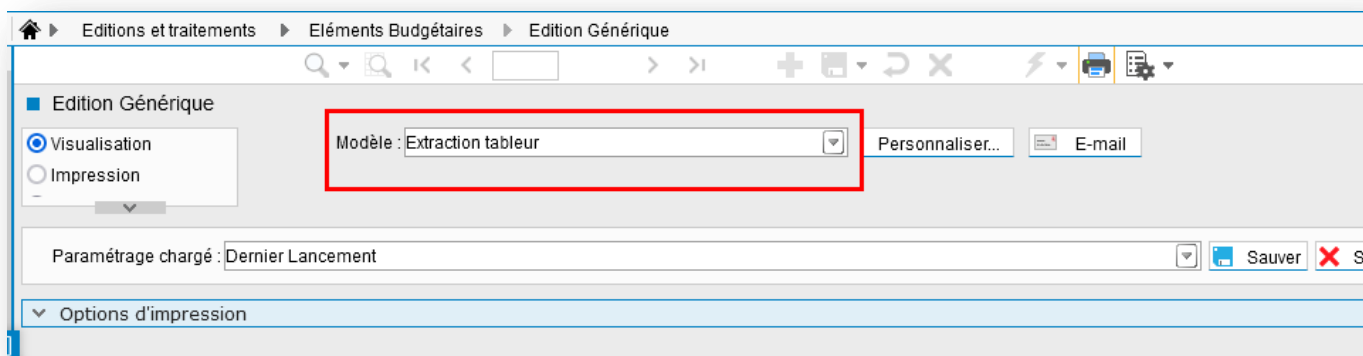
Pour l'exercice 2023, les arrêtés relatifs aux différentes instructions budgétaires et comptables ont été publiés. Des évolutions ont été relevées impliquant des modifications à mettre en œuvre au niveau des plans de comptes. Ce document a pour but de centraliser, par norme, les différentes modifications à réaliser pour les paies 2023.

Les informations en rouge précisent les paramétrages à mettre en œuvre.

Pour vous aider dans cette tâche de paramétrage, vous pouvez utiliser l'édition suivante disponible dans le menu / Editions et traitements / Eléments Budgétaires



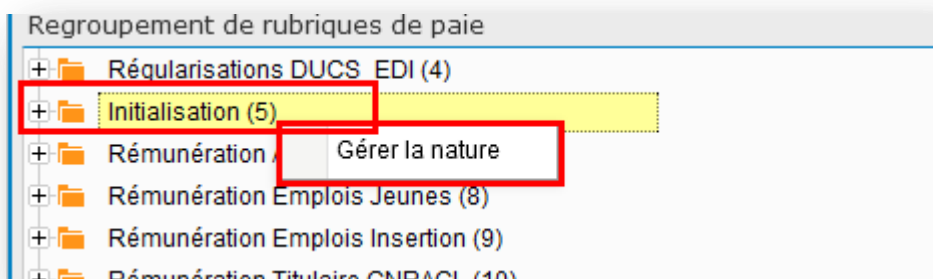
En choisissant le mode tableur pour pouvoir exploiter plus facilement le document ensuite



Il vous sera alors possible de réaliser des tris pour filtrer les natures et/ou la norme (flèches rouges) afin de connaître les regroupements de rubriques sur lesquels agir ensuite (flèche bleue)

	A	B	C	D	E	F	G
1	Contrôle de données						
2							
3	Éléments Budgétaires > Informations sur les natures						
4	Liste des regroupements de rubriques (BUDGETNATREG)						
5							
6	Critère(s) de sélection:						
7	Code édition = BUDGETNATREG						
8							
9							
10							
11	Code du regroupement	Libellé du regroupement	Nature	Code de la norme	Libellé de la norme	Code de la qualité	Libellé de la qualité
12	5	Initialisation	6411	1	M4		
13	5	Initialisation	6411	3	M43 -D (détaillé)		
14	5	Initialisation	6218	4	M14 +3500	PE	Pers. Extérieur
15	5	Initialisation	6225	4	M14 +3500	IC	Comptable
16	5	Initialisation	6225	4	M14 +3500	IR	Receveur
17	5	Initialisation	64111	4	M14 +3500	TI	Titulaire Ircantec
18	5	Initialisation	64111	4	M14 +3500	T	Titulaire Cnracl

Les natures sont accessibles dans l'application structure, et dans le menu / Paie / Rubrique de paie en faisant un clic droit sur les regroupements de rubriques



■ Nature de regroupement				
Gestion des natures				
Regroupement de rubriques de paie : 5 Initialisation				
Nature	Norme	Etablissement de gestion	Budget	Imputation de l'agent
6218 4	4			PE - Pers. Extérieur
6218	Z			PE - Pers. Extérieur
6225	4			IC - Comptable
6225	4			IR - Receveur

Ainsi, si vous devez modifier par exemple le 64171 en 6417 (rémunération des apprentis), il vous suffit de faire la modification sur la nature concernée et pour la norme de vos budgets

64131	4			I - Instituteurs
64131	4			NT - Non Titulaire
64131	4			PE - Pers. Extérieur
64161	4			EJ - Empl. Jeunes
64162	4			EA - Emploi Avenir
64168	4			EI - Empl. Insertion
64171	4			A - Apprentis
6531	4			E - Elus

64131	4		PE - Pers. Extérieur
64161	4		EJ - Empl. Jeunes
64162	4		EA - Emploi Avenir
64168	4		EI - Empl. Insertion
6417	4		A - Apprentis
6531	4		E - Elus

2. Liste des modifications par norme comptable

2.1. Point d'attention sur les congés payés



Attention, dans certaines normes comptables, un nouveau compte relatif aux congés payés a été créé (6415 en M57 ou 6412 /6422 en M22 etc).

Il s'agit d'opérations financières à exécuter en clôture et en ouverture d'exercice comptable.

Ainsi, par exemple pour la M57, le compte 6415 est débité, à la clôture de l'exercice, du montant des indemnités de congés payés acquises, par le crédit du compte 4282.

Au cours de l'exercice suivant, le compte 6415 est crédité par le débit des comptes 4282. Cette écriture est opérée au vu d'un mandat d'annulation sur exercice courant.

Il n'est pas indiqué que les rubriques de congés payés sur les bulletins de paie doivent être ventilées sur une nouvelle nature.

Ainsi, aucune modification de nature ne doit être faite pour le moment dans l'application Civil Net RH pour les rubriques de congés payés.

La première « opération » d'écriture sera à réaliser à la fin de l'exercice 2023.

2.2. M14 développée +3500, M14 +500

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779668>

M14	64114	Compte supprimé	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	6415	Compte supprimé	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M14	64172	Compte supprimé	Apprentis - indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation

2.1. M14 CCAS et M14 -3500

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779668>

M14	64114	Compte	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les
-----	-------	--------	---	--

		supprimé		rubriques d'indemnités inflation
M14	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	6415	Compte supprimé	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M14	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M14	64172	Compte supprimé	Apprentis - indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation

2.2. M57 développée

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046836951>

M57	64114	Compte supprimé	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M57	64124	Compte supprimé	Assistants maternelles - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M57	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M57	64141	Compte supprimé	Personnel rémunéré à la vacation - Rémunérations	Modifier la rémunération des vacataires afin de lui affecter la nature 6414 (64141 devient 6414)
M57	64142	Compte supprimé	Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M57	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M57	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M57	64172	Compte supprimé	Apprentis – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation

2.3. M14 abrégée

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779668>

M14A	6415	Compte supprimé	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
------	------	-----------------	---------------------	---

2.4. M57 abrégée

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046836951>

M57A	6415	Compte supprimé	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
------	------	-----------------	---------------------	---

2.5. M832

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779649>

M832	6415	Compte supprimé	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
-----------------	------	-----------------	---------------------	---

2.6. M71

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779657>

M71	64114	Compte supprimé	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M71	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M71	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M71	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M71	64172	Compte supprimé	Apprentis - indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation

2.7. M61

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779685>

M61	64114	Compte supprimé	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M61	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M61	64144	Compte supprimé	Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M61	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M61	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M61	64172	Compte supprimé	Apprentis - indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation

2.8. M52

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046779690>

M52	64114	Compte supprimé	personnel titulaire – Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation
M52	64124	Compte supprimé	Assistantes maternelles - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d’indemnités inflation

M52	64134	Compte supprimé	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M52	64141	Compte supprimé	Personnel rémunéré à la vacation - Rémunérations	Modifier la rémunération des vacataires afin de lui affecter la nature 6414 (64141 devient 6414)
M52	64142	Compte supprimé	Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M52	64164	Compte supprimé	Emplois aidés – indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M52	64171	Compte supprimé	Apprentis - rémunérations	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M52	64172	Compte supprimé	Apprentis - indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation

2.9. M22

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046794190>

M22	Compte supprimé	641184	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	641384	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	641584	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	64164	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	64168	Autres	Modifier la rémunération des emplois d'insertion afin de lui affecter la nature 6416 (64168 devient 6416)
M22	Compte supprimé	64174	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	64178	Autres	Modifier la rémunération des apprentis afin de lui affecter la nature 6417 (64171 devient 6417)
M22	Compte supprimé	64284	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	64288	Autres	Modifier la rémunération du personnel médical – Autres afin de lui affecter la nature 6428 le 64228 devient donc du 6428)
M22	Compte supprimé	64384	Indemnité inflation	Aucun paramétrage à faire – ne plus utiliser les rubriques d'indemnités inflation
M22	Compte supprimé	64388	Autres	Modifier la nature 64388 qui devient 6438 (autres rémunérations pour le personnel handicapé)

M22	Compte créé	64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)
M22	Compte créé	64115	Supplément familial de traitement
M22	Compte créé	641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)
M22	Compte créé	641183	Prime Grand âge
M22	Compte créé	641185	Majoration horaire pour travail de nuit
M22	Compte créé	641186	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés
M22	Compte créé	6412	Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé

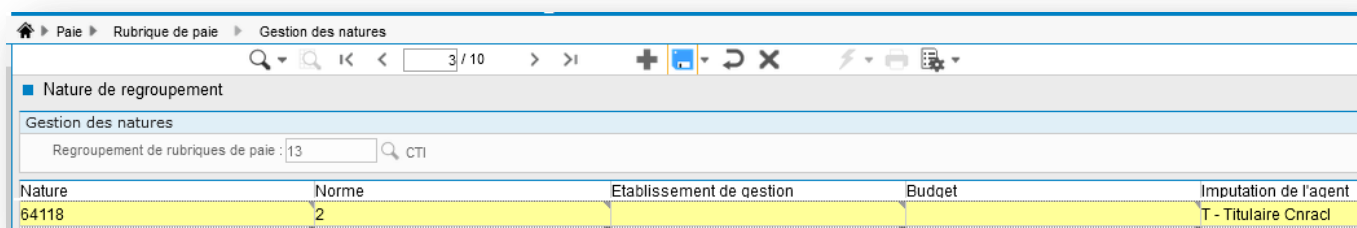
M22	Compte créé	641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)
M22	Compte créé	641383	Prime Grand âge
M22	Compte créé	641385	Majoration horaire pour travail de nuit
M22	Compte créé	641386	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés
M22	Compte créé	641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)
M22	Compte créé	641583	Prime Grand âge
M22	Compte créé	641585	Majoration horaire pour travail de nuit
M22	Compte créé	641586	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés
M22	Compte créé	6422	Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé

Dans la version des rubriques 12/2022 livrée avec le patch « CIVIL Net RH 5.6.22.4 – Réglementaire - Janvier 2023 », les regroupements de rubriques suivants ont été créés :

- « 13 – CTI » pour le Complément de traitement indiciaire.
 - o Les rubriques de paie concernant le CTI (1928,1930, 1931, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 2928, 2930, 2931, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 3928, 3930, 3931, 3933, 3934, 3935, 3936, 3937) ont été déplacées dans ce nouveau regroupement.
 - o Les natures du regroupement 20 ont été reprises par défaut.
- « 19 – Prime Grand âge » pour la prime Grand âge.
 - o Les rubriques de paie 1915, 1916, 1918, 2915, 2916, 2918, 3915, 3916 et 3918 ont été déplacées dans ce nouveau regroupement.
 - o Les natures du regroupement 20 ont été reprises par défaut.
- « 31 - Majoration horaire trav nuit » pour la majoration horaire pour travail de nuit.
 - o Aucune rubrique de paie n’a été déplacée dans ce nouveau regroupement.
 - o Les natures du regroupement 18 ont été reprises par défaut.
- « 33 - Ind forf trav dim JF » pour les indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés.
 - o Les rubriques de paie 358 et 359 ont été déplacées dans ce nouveau regroupement.
 - o Les natures du regroupement 18 ont été reprises par défaut.



Avant de lancer le calcul de la paie, vous devez modifier les natures des nouveaux regroupements pour indiquer les natures correspondant à chacune des normes, depuis l’application STRUCTURE, brique Paie, Rubriques de paie, sélectionner le regroupement, puis Gérer la nature.



Dans l’exemple ci-dessus, il faut remplacer la nature « 64118 » par « 641182 » pour la norme 2, et l’imputation « T – Titulaires » pour obtenir :

Attention : la nature ne doit pas se terminer par « / numéro de norme » à la fin par exemple 64118/2. Il faut dans ce cas supprimer la valeur « /2 » à la fin.

La norme correspondant à la M22 est la norme 2 dans notre exemple. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre service comptabilité pour obtenir le numéro que vous devez utiliser.



Si parmi les nouveaux regroupements créés, un code regroupement existait déjà pour d'autres rubriques, aucune rubrique de paie n'est déplacée, et aucune nature n'est créée pour ce regroupement déjà existant. Il convient alors :

- De créer un nouveau regroupement dont le numéro est supérieur à 100, depuis l'application STRUCTURE, brique Paie, Regroupement de rubriques.
- De déplacer les rubriques de paie concernées dans ce nouveau regroupement, depuis l'application STRUCTURE, brique Paie, Rubriques de paie. Rechercher la rubrique de paie, puis sélectionner le menu contextuel « Déplacer la rubrique ».
- D'ajouter les natures depuis l'application STRUCTURE, brique Paie, Rubriques de paie, sélectionner le nouveau regroupement, puis Gérer la nature.